

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I); le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa). Depuis la rentrée 2020, les élèves de première et de terminale générales sont scolarisés en fonction des options de spécialité et non dans des séries.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère chargé de la santé.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires; le cursus master regroupe les deux années suivantes; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Les diplômes universitaires de santé sont accessibles par deux voies d'entrée : le parcours spécifique santé (PASS) et la licence accès santé (L.AS), une licence universitaire avec une mineure santé.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

L'instruction en France est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans depuis la rentrée 2019 et jusqu'à 16 ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de 3 ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECOND DEGRÉ

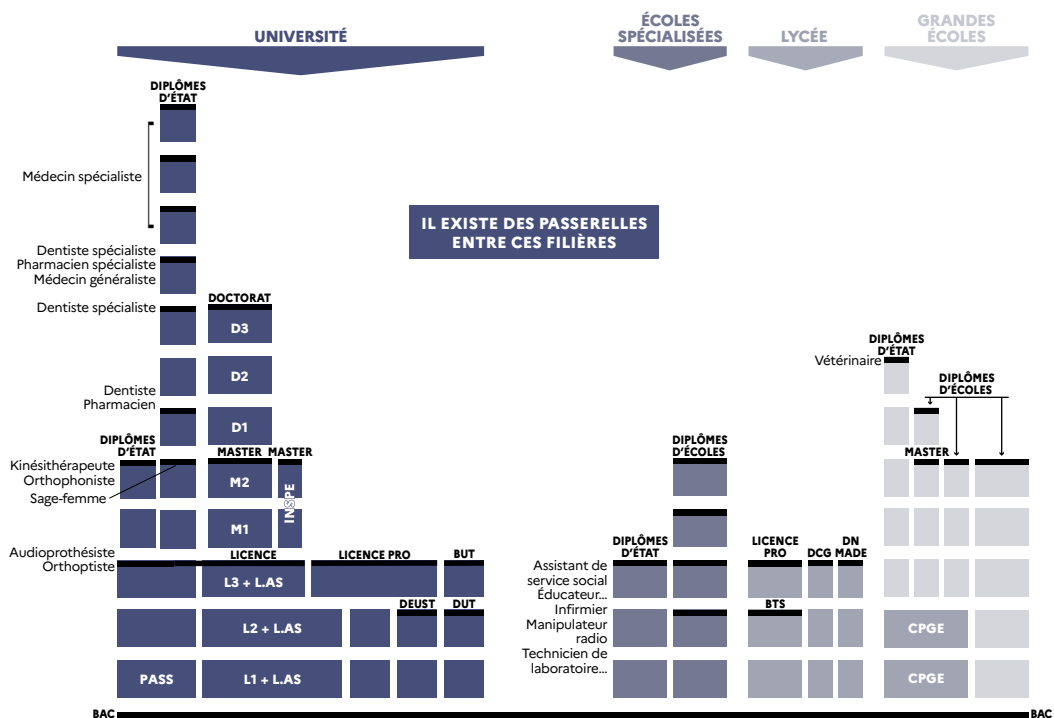
PREMIER DEGRÉ

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

Formations en collège

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale BT	Terminale pro	CAP	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première BT	Première pro	2 ^{de} année CAP	
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde pro	1 ^{re} année CAP	

Diplôme national du brevet (DNB)				
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / UPE2A	Sixième à troisième Segpa	
	Quatrième			
	Cinquième			
Cycle III (consolidation)	Sixième			
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	ULIS / UPE2A		
	Cours moyen première année			
Cycle II (apprentissage fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année			
	Cours élémentaire première année			
Cycle I (apprentissage premiers)	Cours préparatoire			
	Grande section			
	Moyenne section			
	Petite section (3 ans)			

BT Examen terminal

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

Enseignements adaptés

À la rentrée 2023, l'ensemble du système éducatif public et privé français scolarise 12,7 millions d'élèves et d'apprentis dans les premier et second degrés, soit une baisse de 0,5% en un an, avec cependant des disparités selon le niveau et le statut (1)(2).

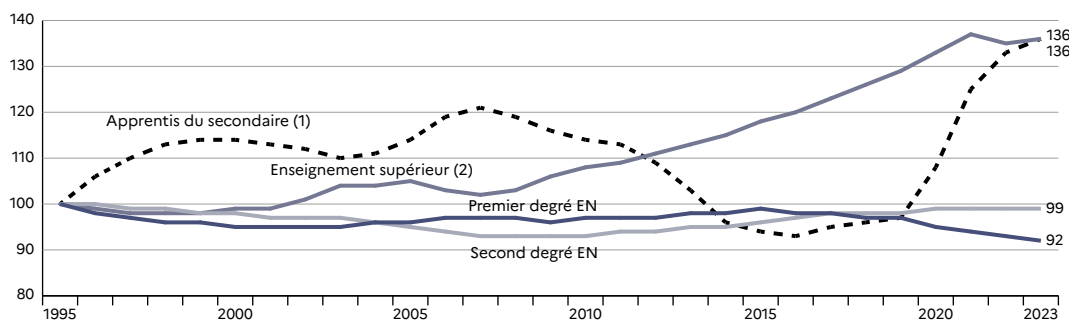
Les effectifs du premier degré public et privé sous contrat sont en baisse (-1,3%) pour la septième année consécutive compte tenu de la baisse des naissances depuis 2010. En revanche, les effectifs d'élèves du premier degré bénéficiant de l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) poursuivent leur hausse (+0,8%) ainsi que ceux scolarisés dans un établissement privé hors contrat (+1,7%), bien qu'ils n'accueillent que 0,9% des élèves du premier degré.

Dans le second degré public et privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, les effectifs

sont stables à la rentrée 2023, avec cependant une hausse dans les formations professionnelles en lycée (+1,8%). Dans les établissements de l'enseignement agricole, les effectifs progressent aussi (+0,6%), tout comme dans les établissements spécialisés de la santé (+1,5%). Les effectifs d'apprentis du secondaire augmentent également (+2,2%), même si cette hausse est moins soutenue que l'an passé (+6,5%).

Par ailleurs, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur scolarisent 2,97 millions d'étudiants à la rentrée 2023, en hausse de 1,0% en un an (3). Cette hausse est aussi bien partagée par les universités (+0,4%) que les CPGE (+1,5%), les écoles de commerce (+2,2%) et les autres établissements du supérieur (+5,0%). Seuls les effectifs d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs diminuent, qu'ils soient inscrits en université (-3,8%) ou non (-1,6%).

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (uniquement privé sous contrat pour le premier degré à partir de 2009 et pour le second degré sur toute la période). RERS 2024, DEPP, SIES

1. Jusqu'en 2018, cette catégorie inclut les pré-apprentis.

2. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010. Données provisoires pour l'enseignement supérieur pour l'année 2023-2024 (reconduction des données 2022-2023 pour les écoles paramédicales et sociales).

Précisions

Cette fiche fait la synthèse de données présentées dans la publication, disponibles pour la dernière rentrée scolaire, et qui portent sur :

- les élèves des premier et second degrés dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale (voir chapitres 3 et 4);
- les élèves des premier et second degrés scolarisés dans un établissement privé hors contrat (voir fiches 3.09 et 4.24);
- les élèves du second degré des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, sous statut scolaire (voir fiche 4.26);
- les élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de la santé (voir fiche 1.07);

- les apprentis du second degré en centres de formation d'apprentis (voir chapitre 6);
- les étudiants inscrits en établissement d'enseignement supérieur (tous types d'établissements et de tutelles), y compris formation continue, et qui incluent une partie des apprentis (voir chapitre 7).

Population étudiante, population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré – Voir « Glossaire ».

Avertissement – Les inscriptions comptabilisées à l'université excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Source

DEPP et SIES-MESR.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2015	2020	2021	2022	2023	Évol. 2022/ 2023 (%)
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 532,8	2 552,0	2 375,0	2 337,4	2 314,9	2 285,6	-1,3
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 071,4	4 175,7	4 138,0	4 090,0	4 052,5	3 998,4	-1,3
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	48,7	52,9	54,1	55,4	55,9	0,8
Premier degré public et privé sous contrat	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 648,6	6 776,4	6 565,8	6 481,5	6 422,8	6 339,9	-1,3
Premier degré privé hors contrat (1)				15,6	28,8	51,0	57,1	58,5	59,5	1,7
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 400,0	3 213,5	3 308,9	3 414,4	3 407,5	3 411,4	3 404,8	-0,2
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (2)</i>	114,9	114,6	110,2	95,6	88,8	87,1	87,0	85,8	84,7	-1,2
Formations professionnelles en lycée (3)	807,9	750,0	694,5	690,9	656,9	638,3	626,7	621,6	633,0	1,8
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 493,9	1 417,6	1 543,2	1 604,4	1 620,6	1 620,8	1 618,8	-0,1
Second degré public et privé sous contrat	5 309,2	5 725,8	5 588,4	5 322,1	5 509,0	5 657,0	5 654,8	5 653,8	5 656,6	0,0
Second degré privé hors contrat (1)			26,0	31,1	27,5	28,8	31,4	24,1	23,2	-3,6
Second degré agriculture (4)	117,1	116,2	151,3	149,9	144,5	133,2	135,2	135,6	136,4	0,6
Établissements spécialisés de la santé (4)	96,2	88,2	81,4	71,5	71,4	67,0	68,4	65,6	66,6	1,5
Apprentis de l'enseignement secondaire (5)	244,1	225,6	324,9	322,1	266,5	306,3	354,4	377,3	385,6	2,2
Total élèves et apprentis des premier et second degrés	13 162,8	13 109,2	12 723,9	12 560,9	12 824,0	12 809,2	12 782,9	12 737,8	12 667,8	-0,5

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Le privé sous contrat et hors contrat ne sont distingués qu'à partir de 2010 pour le premier degré et de 2000 pour le second degré. Par ailleurs, à partir de 2022,

seuls les élèves de moins de 16 ans sont comptabilisés dans le second degré.

2. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa en lycée et en EREA.

3. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

4. Sans doubles-comptes avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère chargé de la santé, il s'agit des élèves pris en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, sans doubles comptes avec l'éducation nationale depuis 2008 (voir 1.07).

5. Tous ministères confondus. Jusqu'en 2018, cette ligne inclut les préapprentis.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire; Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté; CFA : centre de formation d'apprentis.

3 Évolution des effectifs d'étudiants et d'apprentis du supérieur, en milliers

	2000	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023 (p)	Évol. 2022/ 2023 (%)
Universités	1 396,8	1 420,6	1 552,2	1 635,4	1 650,0	1 656,9	1 597,7	1 604,2	0,4
<i>dont : préparation DUT</i>	116,1	115,7	116,2	120,6	120,9	115,1	107,3	143,1	33,4
<i>ingénieurs (y compris en partenariat)</i>	23,2	23,9	28,5	31,8	31,2	31,5	31,6	30,4	-3,8
CPGE	70,3	79,9	85,9	85,1	84,9	83,4	81,2	82,4	1,5
STS et assimilés (1)	238,9	292,2	316,3	341,7	376,8	408,9	406,7	409,2	0,6
Formations d'ingénieurs (hors universités y compris en partenariat)	73,3	101,6	118,0	135,8	140,8	144,2	146,0	143,6	-1,6
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	63,4	121,3	136,2	199,2	219,3	239,1	244,9	250,2	2,2
Écoles paramédicales et sociales (2)	93,4	137,4	135,2	140,8	142,0	152,3	154,1	154,1	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (3)	224,3	196,2	226,1	269,1	281,6	294,4	306,5	321,8	5,0
Total enseignement supérieur (y compris apprentissage)	2 160,3	2 349,2	2 569,9	2 807,0	2 895,5	2 979,2	2 937,1	2 965,4	1,0
Total apprentis du supérieur (4)	51,2	111,4	144,0	203,8	323,3	479,6	576,3	635,8	10,3

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010.

2. Données provisoires pour l'année 2023-2024 (reconduction des données 2022-2023).

3. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

4. Les apprentis du supérieur ne sont pas tous retrouvés dans les effectifs de synthèse de l'ensemble de l'enseignement supérieur présentés au-dessus. En 2023, on estime que sept apprentis étudiants sur dix sont retrouvés dans le « total enseignement supérieur ».

BUT : bachelier universitaire de technologie; CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles; STS : section de technicien supérieur; DCG : diplôme de comptabilité et gestion; DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

En 2021-2022, les effectifs de la population scolarisée (15 687 000) ont augmenté de 98 100 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,6% par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté également de 0,3%. En France, au total, 23,0% de la population est scolarisée en 2021-2022.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent différemment entre les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. La hausse la plus importante est dans l'académie de Mayotte (+ 5,1%), suivie des académies de Paris (+ 4,3%) et de Nice (+ 2,5%). Au contraire, les plus fortes baisses concernent les académies de Martinique (-2,0%) et de Guadeloupe (-1,2%).

En France hors DROM, le **taux de scolarisation** varie de 15,8% dans l'académie de Corse à 34,2% dans celle de Paris. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 26,0% en Haute-Garonne contre 15,0% dans le Lot. Le département de la Creuse affiche le taux le plus faible avec seulement 14,3% de la population scolarisée. Dans les DROM, la part de la population scolarisée (28,2%) est toujours au-dessus de la moyenne nationale, à l'exception de la Martinique. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Précisions

Population scolarisée – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population

scolarisée de la Guadeloupe intègre celles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2020 et 2021). Elles portent sur la France.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques, DEPP et SIES-MESR.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2021-2022

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2020/2021 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2020/2021 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	57 505	-0,5	333 713	17,2	Seine-et-Marne	339 897	1,1	1 448 660	23,5
Cantal	22 127	-0,8	143 863	15,4	Seine-Saint-Denis	418 101	-0,8	1 685 758	24,8
Haute-Loire	42 960	-0,4	226 971	18,9	Val-de-Marne	333 161	0,2	1 424 112	23,4
Puy-de-Dôme	156 379	0,0	668 941	23,4	Créteil	1 091 159	0,1	4 558 530	23,9
Clermont-Ferrand	278 971	-0,2	1 373 488	20,3	Paris	732 446	4,3	2 142 104	34,2
Ardèche	60 085	-0,5	332 158	18,1	Yvelines	351 365	0,3	1 462 858	24,0
Drôme	104 424	0,0	521 666	20,0	Essonne	349 756	0,4	1 315 318	26,6
Isère	321 594	0,0	1 290 472	24,9	Hauts-de-Seine	375 127	1,8	1 643 740	22,8
Savoie	96 918	0,6	445 515	21,8	Val-d'Oise	332 810	0,6	1 274 764	26,1
Haute-Savoie	171 969	0,8	853 312	20,2	Versailles	1 409 058	0,8	5 696 680	24,7
Grenoble	754 990	0,2	3 443 123	21,9	Île-de-France	3 232 663	1,3	12 397 314	26,1
Ain	135 398	0,6	667 726	20,3	Calvados	163 699	0,2	701 012	23,4
Loire	176 328	0,3	770 949	22,9	Manche	89 242	-0,7	494 202	18,1
Rhône	562 012	1,6	1 919 284	29,3	Orne	50 871	-1,0	275 022	18,5
Lyon	873 738	1,2	3 357 959	26,0	Eure	121 033	-0,2	598 283	20,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1 907 698	0,6	8 174 570	23,3	Seine-Maritime	314 417	0,6	1 256 298	25,0
Doubs	134 077	0,1	549 350	24,4	Normandie	739 262	0,1	3 324 817	22,2
Jura	48 579	-0,2	257 646	18,9	Normandie	739 262	0,1	3 324 817	22,2
Haute-Saône	41 152	-1,9	232 669	17,7	Dordogne	65 439	0,4	412 574	15,9
Territoire de Belfort	30 449	-0,1	138 096	22,0	Gironde	409 176	1,3	1 679 859	24,4
Besançon	254 257	-0,3	1 177 761	21,6	Landes	71 743	-0,1	426 137	16,8
Côte-d'Or	131 214	-0,3	536 638	24,5	Lot-et-Garonne	60 668	0,6	329 694	18,4
Nièvre	33 275	-0,7	199 156	16,7	Pyrénées-Atlantiques	140 116	0,0	695 315	20,2
Saône-et-Loire	96 770	-0,7	548 770	17,6	Bordeaux	747 142	0,8	3 543 579	21,1
Yonne	59 625	-1,0	332 412	17,9	Corrèze	40 788	-0,2	237 797	17,2
Dijon	320 884	-0,6	1 616 976	19,8	Creuse	16 342	-1,3	114 492	14,3
Bourgogne-Franche-Comté	575 141	-0,5	2 794 737	20,6	Hauts-Vienne	81 231	-0,3	371 311	21,9
Côtes-d'Armor	111 742	-0,6	607 979	18,4	Limoges	138 361	-0,4	723 600	19,1
Finistère	196 257	-0,6	924 576	21,2	Charente	61 661	-0,4	352 224	17,5
Ille-et-Vilaine	296 614	1,2	1 110 429	26,7	Charente-Maritime	123 708	1,4	663 209	18,7
Morbihan	153 749	0,7	773 979	19,9	Deux-Sèvres	69 231	-0,7	374 163	18,5
Rennes	758 362	0,4	3 416 963	22,2	Vienne	109 586	0,0	441 004	24,8
Bretagne	758 362	0,4	3 416 963	22,2	Poitiers	269 156	0,3	1 830 600	19,9
Cher	51 805	-1,6	298 501	17,4	Nouvelle-Aquitaine	1 249 689	0,5	6 097 779	20,5
Eure-et-Loir	87 211	-0,7	430 284	20,3	Aude	66 627	0,5	379 057	17,6
Indre	34 882	-1,6	216 280	16,1	Gard	152 889	-0,2	757 191	20,2
Indre-et-Loire	145 303	-0,3	616 991	23,6	Hérault	303 006	2,2	1 220 960	24,8
Loir-et-Cher	59 397	-0,9	328 194	18,1	Lozère	14 593	-0,6	76 750	19,0
Loiret	164 238	1,0	685 406	24,0	Pyrénées-Orientales	97 358	0,9	488 564	19,9
Orléans-tours	542 836	-0,2	2 575 656	21,1	Montpellier	634 473	1,2	2 922 522	21,7
Centre-Val de Loire	542 836	-0,2	2 575 656	21,1	Ariège	25 301	-0,9	154 681	16,4
Corse-du-Sud	23 814	1,1	163 320	14,6	Aveyron	46 964	-0,5	279 775	16,8
Haute-Corse	31 298	0,4	185 848	16,8	Haute-Garonne	378 878	1,1	1 454 901	26,0
Corse	55 112	0,7	349 168	15,8	Gers	31 240	-1,0	193 113	16,2
Corse	55 112	0,7	349 168	15,8	Lot	26 401	-0,2	175 841	15,0
Meurthe-et-Moselle	200 562	-0,9	730 751	27,4	Hauts-Pyrénées	40 222	-0,9	230 322	17,5
Meuse	31 787	-1,9	179 847	17,7	Tarn	76 035	-0,6	394 797	19,3
Moselle	195 224	0,0	1 052 071	18,6	Tarn-et-Garonne	51 139	-0,3	265 371	19,3
Vosges	64 770	-1,0	357 967	18,1	Toulouse	676 180	0,4	3 148 801	21,5
Nancy-Metz	492 343	-0,6	2 320 636	21,2	Occitanie	1 310 653	0,8	6 071 323	21,6
Ardennes	48 977	-1,5	266 851	18,4	Loire-Atlantique	356 655	1,2	1 482 825	24,1
Aube	62 980	-0,5	312 245	20,2	Maine-et-Loire	216 745	0,7	830 803	26,1
Marne	137 185	-0,3	566 513	24,2	Mayenne	62 359	-0,8	306 908	20,3
Haute-Marne	29 389	-1,3	168 770	17,4	Sarthe	123 422	-0,2	567 743	21,7
Reims	278 531	-0,7	1 314 379	21,2	Vendée	137 552	0,5	703 623	19,5
Bas-Rhin	273 320	0,5	1 163 027	23,5	Nantes	896 733	0,6	3 891 902	23,0
Haut-Rhin	153 854	-0,4	769 737	20,0	Pays de la Loire	896 733	0,6	3 891 902	23,0
Strasbourg	427 174	0,2	1 932 764	22,1	Alpes-de-Haute-Provence	28 619	0,4	166 140	17,2
Grand Est	1 198 048	-0,3	5 567 779	21,5	Hautes-Alpes	24 364	-2,4	140 433	17,3
Aisne	107 877	-0,2	525 226	20,5	Bouches-du-Rhône	502 395	1,1	2 073 849	24,2
Oise	179 699	0,1	832 317	21,6	Vaucluse	126 469	1,1	565 721	22,4
Somme	138 939	-0,3	565 614	24,6	Aix-Marseille	681 847	1,0	2 946 143	23,1
Amiens	426 515	-0,1	1 923 157	22,2	Alpes-Maritimes	246 286	3,5	1 109 766	22,2
Nord	708 465	0,7	2 614 378	27,1	Var	203 210	1,3	1 103 955	18,4
Pas-de-Calais	316 827	-0,8	1 458 532	21,7	Nice	449 496	2,5	2 213 721	20,3
Lille	1 025 292	0,2	4 072 910	25,2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 131 343	1,6	5 159 864	21,9
Hauts-de-France	1 451 807	0,1	5 996 067	24,2	France hors DROM	15 049 348	0,6	65 817 939	22,9
					Guadeloupe	106 701	-1,2	422 267	25,3
					Guyane	93 170	2,2	303 987	30,6
					Martinique	71 517	-2,0	354 616	20,2
					Mayotte	113 532	5,1	299 022	38,0
					La Réunion	253 064	1,3	879 081	28,8
					France	15 687 332	0,6	68 076 912	23,0

RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, un tiers des collégiens résident dans une commune rurale et les deux tiers restants dans une commune urbaine, dont plus de la moitié dans une commune urbaine très dense (36,9% des collégiens) (1). La part d'élèves résidant dans le rural est légèrement moindre en élémentaire (31,6%) et en préélémentaire (30,4%). Elle est également plus faible au sein des formations de niveau lycée sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

Les écoles et les collèges sont plutôt bien implantés dans le rural : 46,7% des écoles et 29,9% des collèges (2). C'est beaucoup moins le cas des lycées, qui se concentrent dans l'urbain : 89,1% des lycées

polyvalents et professionnels et 93,3% des lycées généraux et technologiques sont situés dans une commune urbaine. Au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur scolarité, les élèves sont ainsi plus fréquemment scolarisés dans des territoires urbains, ce qui allonge les temps de trajet des élèves résidant dans le rural ou les amène à être internes.

Dans le premier degré, les écoles rurales ont des classes légèrement moins remplies en moyenne (21,4 élèves par classe) que les écoles situées dans des communes urbaines (21,8), les plus petites classes se trouvant dans le rural éloigné (20,0) (3). Ce constat se vérifie également pour les formations du second degré.

Précisions

La typologie des communes a été établie par la DEPP pour décrire le système éducatif. Cette caractérisation du territoire, basée sur un croisement d'approches morphologique et fonctionnelle, permet de distinguer plusieurs types de communes rurales et urbaines.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire; Système d'information Scolarité.

1 Répartition des élèves selon le lieu de résidence et le niveau de scolarisation à la rentrée 2023, en %

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations en collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	7,5	7,8	7,7	8,1	6,7	7,9	7,7
Rural périphérique	11,1	11,5	11,4	11,8	11,0	10,1	11,4
Rural bourg	3,7	3,9	3,8	4,1	3,5	4,3	3,9
Rural périurbain	8,1	8,4	8,3	8,5	8,1	7,7	8,3
Total rural	30,4	31,6	31,2	32,5	29,3	30,0	31,3
Urbain petite ville	4,7	4,8	4,7	5,0	4,5	6,1	5,0
Urbain dense	24,9	25,3	25,2	25,6	25,8	26,3	25,7
Urbain très dense	40,0	38,4	39,0	36,9	40,4	37,7	38,0
Total urbain	69,6	68,5	68,9	67,5	70,7	70,1	68,7

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, élèves des 1^{er} et 2^d degrés accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. RERS 2024, DEPP

2 Répartition des écoles et établissements scolaires selon leur localisation à la rentrée 2023

	Écoles		Collèges		Lycées généraux et technologiques		Lycées polyvalents		Lycées professionnels et EREA	
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
Rural éloigné	7 436	15,6	502	7,2	4	0,3	6	0,6	24	2,0
Rural périphérique	8 538	17,9	297	4,3	7	0,5	5	0,5	4	0,3
Rural bourg	2 451	5,1	655	9,4	68	4,4	72	7,4	64	5,4
Rural périurbain	3 899	8,2	631	9,0	25	1,6	23	2,4	37	3,1
Total rural	22 324	46,7	2 085	29,9	104	6,7	106	10,9	129	10,8
Urbain petite ville	2 313	4,8	596	8,5	161	10,4	153	15,7	154	13,1
Urbain dense	10 224	21,4	1 831	26,2	421	27,2	285	29,2	370	31,4
Urbain très dense	12 931	27,1	2 470	35,4	859	55,6	431	44,2	527	44,7
Total urbain	25 468	53,3	4 897	70,1	1 441	93,3	869	89,1	1 051	89,2
Total Public + Privé sous contrat	47 792	100,0	6 982	100,0	1 545	100,0	975	100,0	1 180	100,0

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, établissements des 1^{er} et 2^d degrés sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. RERS 2024, DEPP

3 Taille moyenne des classes (élèves par division) selon la localisation de l'établissement à la rentrée 2023

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations en collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	20,2	19,9	20,0	22,6	28,3	13,1	22,2
Rural périphérique	21,9	21,5	21,6	24,8	28,7	16,0	24,6
Rural bourg	21,5	21,0	21,2	24,0	27,4	15,1	23,3
Rural périurbain	23,0	22,4	22,6	25,7	29,9	16,4	25,5
Total rural	21,7	21,3	21,4	24,5	28,3	15,3	24,1
Urbain petite ville	21,2	20,6	20,8	24,4	29,1	16,8	24,0
Urbain dense	22,6	21,9	22,1	25,6	30,3	18,1	25,5
Urbain très dense	22,2	21,3	21,6	25,6	30,7	19,0	25,9
Total urbain	22,2	21,5	21,8	25,4	30,4	18,4	25,6
Total Public + Privé sous contrat	22,1	21,4	21,7	25,2	30,3	18,1	25,3

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, élèves du 1^{er} degré (hors ULIS) et du 2^d degré accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. RERS 2024, DEPP

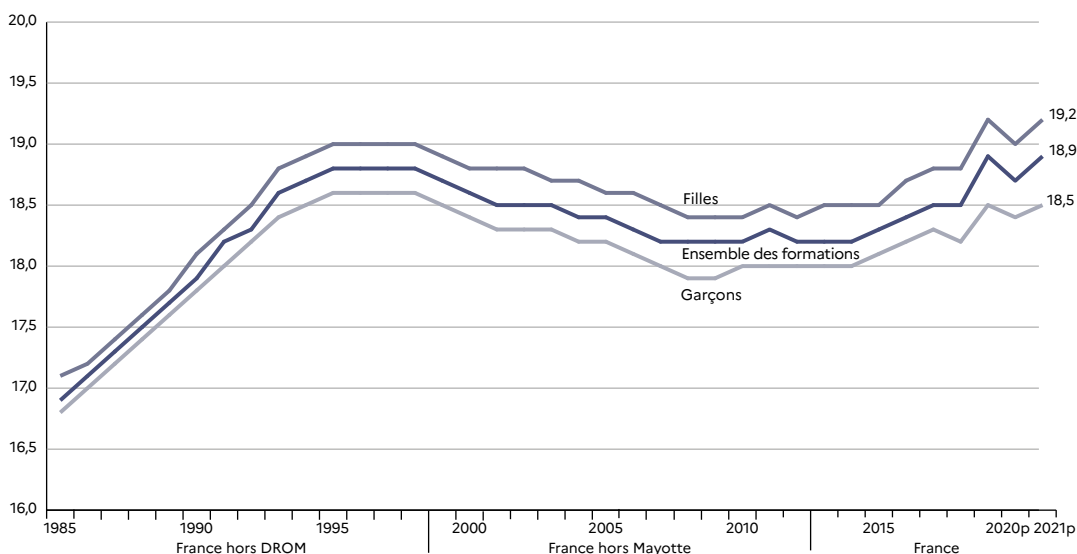
Pendant l'année scolaire 2021-2022, plus de 15 687 000 jeunes sont scolarisés en France. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 23% de la population totale (2).

Les élèves arrivent plus jeunes qu'en 2020 dans le second degré et en sortent également plus vite. La part de jeunes scolarisés dans le second degré diminue en effet pour les plus de 18 ans et reste quasiment stable pour les élèves ayant entre 11 et 17 ans. Cela est dû en partie à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur reste globalement stable avec des disparités selon les âges. Le **taux de scolarisation** en apprentissage augmente pour les jeunes de 18 à 23 ans. C'est le nombre d'étudiants âgés de 21 à 22 ans qui augmente le plus (2 points d'augmentation par rapport à 2020).

En 2021-2022, l'espérance de scolarisation à deux ans s'établit à 18,9 ans, en augmentation de 0,2 point par rapport à l'année précédente (1). L'espérance de scolarisation à 15 ans augmente très légèrement aussi à la rentrée 2021 par rapport à 2020. Les taux de scolarisation par **âge** (atteint au cours de l'année) constatés en 2021-2022 fixent une espérance de scolarisation, pour un jeune âgé de 15 ans, de 6,7 années supplémentaires de formation initiale, dont 3,4 années dans l'enseignement supérieur (3). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,8 années contre 3,1 années), car celles-ci s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

1 Évolution de l'espérance de scolarisation à 2 ans, en années (1)



► **Champ** : Public + Privé; 1985-1998 : France hors DROM; 1999-2012 : France hors Mayotte; 2013-2020 : France.

RERS 2024, DEPP

Note : l'espérance de scolarisation à 2 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 2 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait, tout au long de sa vie scolaire, les taux de scolarisation observés une année donnée.

Précisions

L'âge correspond à l'âge atteint par les élèves en cours d'année.

Enseignement spécialisé hors MENJ – Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJ, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Autres formations du second degré – Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux 3 et 4.

Population scolarisée, population totale, premier degré, second degré du MENJ, apprentis, enseignement supérieur – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du DEPP et SIES-MESR.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

2 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2021-2022

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENJ y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENJ	2 ^e degré MENJ y c. adapté	Autres formations du 2 ^e degré	Apprentis	Ens. supérieur	
2020-2021	0-1 an	1 479 500	s.o.								
2019	2 ans	750 992	73 987	9,9 (0,4)	9,8 (0,4)						
2018	3 ans	754 509	735 077	97,4 (0,4)	97,4 (0,4)						
2017	4 ans	763 752	762 614	99,9 (0,1)	99,8 (0,1)	0,1 (0)					
2016	5 ans	778 410	783 197	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)					
2015	6 ans	793 550	805 610	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)					
2014	7 ans	818 888	828 655	100 (0)	100 (0)	0,2 (0)					
2013	8 ans	821 541	830 841	100 (0)	100 (0)	0,3 (0)					
2012	9 ans	837 621	843 184	100 (0)	100 (0)	0,4 (0)					
2011	10 ans	841 702	849 276	100 (0)	98,1 (0,5)	0,5 (0)	2,3 (0)				
2010	11 ans	864 046	865 211	100 (0)	6,9 (0,5)	0,5 (0)	92,7 (-0,9)				
2009	12 ans	855 508	853 815	99,8 (-0,2)	0,2 (0)	0,6 (-0,1)	99 (-0,4)				
2008	13 ans	859 225	858 497	99,9 (0,1)		0,7 (-0,1)	98,8 (0,1)	0,5 (0,1)			
2007	14 ans	853 930	847 320	99,2 (-0,3)		0,7 (0)	96,6 (-0,5)	1,9 (0,2)			
2006	15 ans	866 072	851 123	98,3 (0)		0,8 (-0,1)	89,8 (-0,7)	4,3 (0,2)	3,4 (0,6)		
2005	16 ans	848 531	813 242	95,8 (-0,5)		0,8 (-0,1)	85,3 (-0,7)	3,9 (-0,1)	5,9 (0,4)		
2004	17 ans	842 051	790 139	93,8 (-0,8)		0,6 (0)	79,5 (-0,8)	3,5 (-0,1)	7 (0,1)	3,3 (0)	
2003	18 ans	829 364	660 207	79,6 (-0,1)		0,4 (0)	16,1 (-1,7)	1,5 (-0,2)	11,6 (1,6)	49,9 (0,2)	
2002	19 ans	824 883	574 306	69,6 (1,2)		0,3 (0)	3,5 (-0,4)	0,8 (-0,1)	12,3 (2,7)	52,6 (-1,1)	
2001	20 ans	821 021	490 564	59,8 (2,6)		0,1 (0)	1 (-0,1)	0,6 (0)	13,1 (3,5)	44,9 (-0,8)	
2000	21 ans	826 148	409 630	49,6 (1,9)		0,1 (0)	0,4 (0)	0,4 (0)	12,1 (3,3)	36,7 (-1,3)	
1999	22 ans	771 550	333 547	43,2 (3,3)				0,2 (0)	0,3 (0)	11,8 (3,7)	30,9 (-0,4)
1998	23 ans	761 162	239 302	31,4 (2,1)				0,2 (0)	0,2 (0)	8,9 (2,8)	22,1 (-0,7)
1997	24 ans	744 528	156 741	21,1 (1,8)				0,1 (0)	0,1 (0)	5,9 (1,9)	15 (-0,1)
1996	25 ans	747 523	103 391	13,8 (1)				0,1 (0)		3,7 (1,3)	10 (-0,3)
1995	26 ans	743 527	72 766	9,8 (0,8)				0,1 (0)	0,1 (0)	2,5 (0,9)	7,2 (-0,1)
1994	27 ans	730 435	52 856	7,2 (0,7)				0,1 (0)		1,8 (0,7)	5,4 (0)
1993	28 ans	735 783	39 912	5,4 (0,7)				0,1 (0)	0,1 (0)	1,4 (0,6)	4 (0,1)
1992	29 ans	771 314	30 323	3,9 (0,5)				0,1 (0)		1 (0,4)	2,9 (0)
1991 et avant	30 ans +	44 139 846	131 999	0,3 (0)							0,3 (0)
Total		68 076 912	15 687 332	23 (0,1)	9,6 (-0,1)	0,1 (0)	8,4 (0)	0,2 (0)	1,2 (0,3)	3,5 (0)	

► Champ : France, Public + Privé.

(p) : provisoire

s.o. : sans objet

RERS 2024, DEPP

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2020. Exemple : à 20 ans, 59,8% des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2021, soit 2,6 points de plus qu'à la rentrée 2020.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100% (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

3 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en années (1)

	France hors DROM				France hors Mayotte			France		
	1985	1990	1995	2000	2000	2010	2018 (p)	2019 (p)	2020 (p)	2021 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,5	6,5	6,7	6,8
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,8	6,8	7,0	7,2
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,3	6,2	6,4	6,5
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,4	3,3	3,3	3,3
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,3	3,3	3,3	3,3
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	3,1	3,1	3,3	3,4
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,4	3,4	3,7	3,8
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,8	2,8	3,0	3,1

► Champ : France (hors Mayotte à partir de 2000 ; Mayotte à partir de 2018), Public + Privé.

RERS 2024, DEPP

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation, observés une année.

En 2021-2022, en France, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 96,5% des jeunes se trouvent au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (87,3% contre 83,3%). Au même âge, 8,9% des garçons sont encore en quatrième, contre seulement 6,5% des filles (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse, puisque 69,0% des filles sont en formations générales ou technologiques contre seulement 55,4% des garçons. Ceux-ci sont en effet plus souvent au collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (69,4% pour les filles et 55,0% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,4%) que les filles (25,7%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 6,2% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 7,2% contre 5,0%.

Précisions

Population concernée – Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans – Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2021).

Pro court scolaire, pro court apprentissage, pro long scolaire, pro long apprentissage, post-bac – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MESR.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2021-2022

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	10 672	17 185	27 857	7 971	12 908	20 879	2 541	4 573	7 114	1 809	3 100	4 909
6 ^e et 5 ^e	813	1 175	1 988	90	111	201	33	55	88	50	51	101
4 ^e	27 057	38 907	65 964	1 259	1 815	3 074	92	143	235	29	34	63
3 ^e	364 391	363 934	728 325	37 977	53 300	91 277	2 466	3 731	6 197	267	654	921
Formations en collège	402 933	421 201	824 134	47 297	68 134	115 431	5 132	8 502	13 634	2 155	3 839	5 994
2 ^{es} générale et technologique	10 247	11 396	21 643	280 486	234 530	515 016	20 316	20 398	40 714	1 706	1 717	3 423
1 ^{re} générale et technologique	236	407	643	10 329	11 176	21 505	255 868	208 693	464 561	23 989	25 013	49 002
Terminale générale et technologique	22	20	42	270	385	655	10 218	10 673	20 891	241 856	193 040	434 896
Formations GT en lycée	10 505	11 823	22 328	291 085	246 091	537 176	286 402	239 764	526 166	267 551	219 770	487 321
Pro court scolaire (1)	34	48	82	11 275	16 481	27 756	18 711	28 173	46 884	12 438	19 437	31 875
Pro court apprentissage (1)	3	4	7	6 262	18 658	24 920	10 002	30 185	40 187	8 710	27 425	36 135
Pro long scolaire (1)	275	486	761	59 168	82 079	141 247	75 482	101 118	176 600	77 404	101 342	178 746
Pro long apprentissage (1)	1	3	4	648	3 900	4 548	1 809	7 672	9 481	5 364	16 492	21 856
Formations pro en lycée ou apprentissage	313	541	854	77 353	121 118	198 471	106 004	167 148	273 152	103 916	164 696	268 612
Post-bac		4	4	11	34	45	105	185	290	14 220	13 992	28 212
Total scolarisés	413 751	433 569	847 320	415 746	435 377	851 123	397 643	415 599	813 242	387 842	402 297	790 139
Non-scolarisés (2)	3 518	3 092	6 610	6 007	8 942	14 949	15 280	20 009	35 289	20 589	31 323	51 912
Population (p)	417 269	436 661	853 930	421 753	444 319	866 072	412 923	435 608	848 531	408 431	433 620	842 051

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	2,6	3,9	3,3	1,9	2,9	2,4	0,6	1,0	0,8	0,4	0,7	0,6
6 ^e et 5 ^e	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	6,5	8,9	7,7	0,3	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3 ^e	87,3	83,3	85,3	9,0	12,0	10,5	0,6	0,9	0,7	0,1	0,2	0,1
Formations en collège	96,6	96,5	96,5	11,2	15,3	13,3	1,2	2,0	1,6	0,5	0,9	0,7
2 ^{es} générale et technologique	2,5	2,6	2,5	66,5	52,8	59,5	4,9	4,7	4,8	0,4	0,4	0,4
1 ^{re} générale et technologique	0,1	0,1	0,1	2,4	2,5	2,5	62,0	47,9	54,7	5,9	5,8	5,8
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,5	2,5	2,5	59,2	44,5	51,6
Formations GT en lycée	2,5	2,7	2,6	69,0	55,4	62,0	69,4	55,0	62,0	65,5	50,7	57,9
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	2,7	3,7	3,2	4,5	6,5	5,5	3,0	4,5	3,8
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	1,5	4,2	2,9	2,4	6,9	4,7	2,1	6,3	4,3
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	14,0	18,5	16,3	18,3	23,2	20,8	19,0	23,4	21,2
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,2	0,9	0,5	0,4	1,8	1,1	1,3	3,8	2,6
Formations pro en lycée ou apprentissage	0,1	0,1	0,1	18,3	27,3	22,9	25,7	38,4	32,2	25,4	38,0	31,9
Post-bac	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	3,2	3,4
Total scolarisés	99,2	99,3	99,2	98,6	98,0	98,3	96,3	95,4	95,8	95,0	92,8	93,8
Non-scolarisés (2)	0,8	0,7	0,8	1,4	2,0	1,7	3,7	4,6	4,2	5,0	7,2	6,2
Population%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

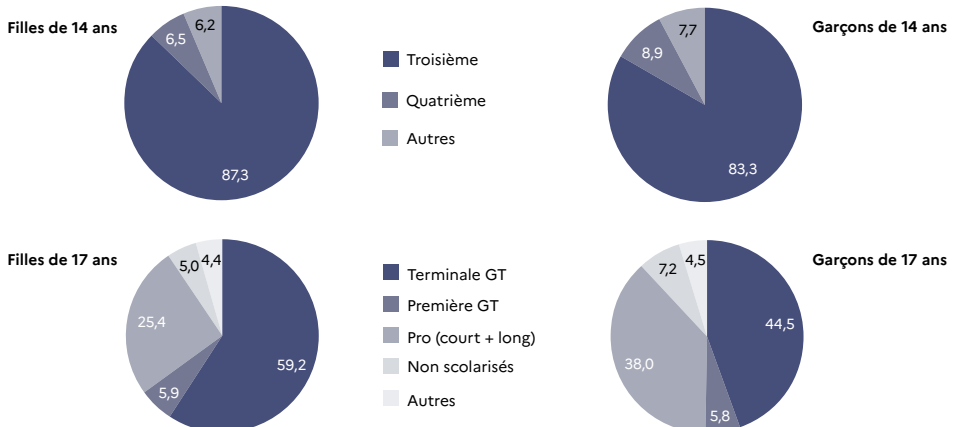
► Champ : France, Public + Privé.

1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

RERS 2024, DEPP

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2021-2022, en % (1)



► Champ : France, Public + Privé.

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

RERS 2024, DEPP

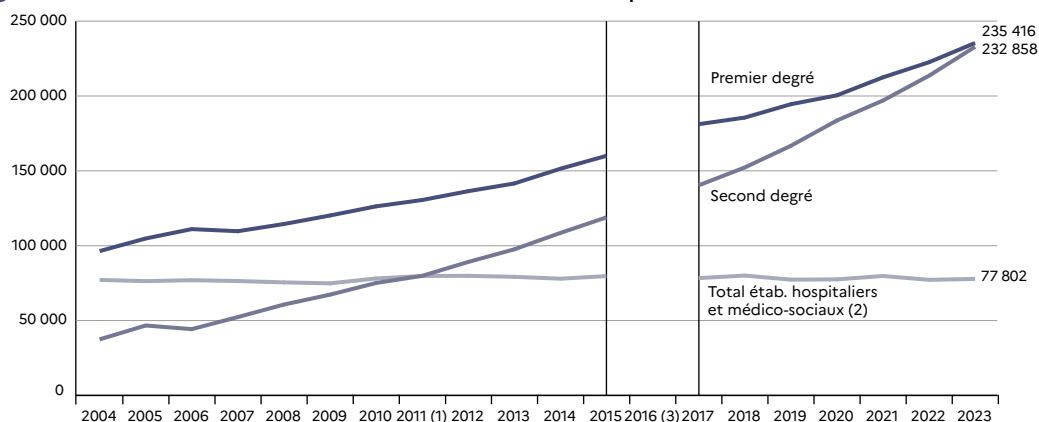
À la rentrée 2023, 534 900 élèves en situation de handicap, c'est-à-dire bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**, sont scolarisés : 85,5% le sont exclusivement en **milieu ordinaire**, 12,5% exclusivement en **établissement hospitalier ou médico-social**, et 2,1% en scolarité partagée (1)(2). Par rapport à 2022, les effectifs augmentent de 7,4% en **milieu ordinaire** (32 200 élèves supplémentaires). La scolarisation en **classe ordinaire** – c'est-à-dire en **scolarisation individuelle** – progresse de 7,5% dans le premier degré et de 11,0% dans le second degré. La scolarisation avec l'appui d'une **ULIS** – c'est-à-dire en **scolarisation collective** – croît légèrement dans le premier degré (+0,5%) et plus nettement dans le second degré (+3,6%).

Sept élèves en situation de handicap sur dix sont des garçons (3). Cette surreprésentation des garçons est observée en milieu ordinaire comme en établissement

hospitalier ou médico-social. Elle est forte en **UEEA**, où 80,7% des élèves sont des garçons. Elle est moins marquée en ULIS où les filles représentent 34,7% des élèves.

Tous milieux de scolarisation confondus, 36,0% des élèves en situation de handicap et bénéficiant d'un PPS présentent des troubles intellectuels ou cognitifs (4). Ces élèves représentent 62,4% des élèves scolarisés en ULIS. Parmi les élèves ayant un trouble intellectuel, 35,9% sont scolarisés en ULIS et 17,5% en établissement hospitalier ou médico-social. La scolarisation en établissement hospitalier ou médico-social est peu fréquente pour les élèves présentant des troubles du langage ou de la parole (2,2%) et plus répandue (entre 18,3% et 25,4%) chez les élèves présentant plusieurs troubles associés, des troubles du psychisme, des troubles du spectre de l'autisme ou des troubles auditifs.

1 Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap



RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Projet personnalisé de scolarisation, instauré par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, voir « Glossaire ». À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.

2. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Note : les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée qui représentent 2,1% du total des élèves scolarisés.

Précisions

Population concernée – Élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA). Élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 12.10.

Source

DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale. DEPP, enquête n° 32 relative aux élèves scolarisés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux relevant du ministère chargé de la santé.

2 Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap

	2004	2006	2009	2014	2019	2020	2021	2022	2023	Évol. 2022/2023 (%)
Premier degré	96 396	111 083	120 180	151 412	194 494	200 421	212 441	222 547	235 416	5,8
dont PPS (1)		89 045	115 951	151 412	194 494	200 421	212 441	222 547	235 416	5,8
Classe ordinaire	58 812	71 399	79 129	103 908	142 026	147 365	158 505	168 096	180 668	7,5
ULIS	37 584	39 684	41 051	47 504	52 468	53 056	53 425	53 816	54 089	0,5
UEEA							511	635	659	3,8
Part du public	91,5	91,5	90,3	90,0	90,5	90,4	90,4	90,6	90,6	0,0
Second degré	37 442	44 278	67 310	108 529	166 680	183 619	196 968	213 538	232 858	9,0
dont PPS (1)		28 789	60 380	108 529	166 680	183 619	196 968	213 538	232 858	9,0
Classe ordinaire	31 454	34 928	50 125	75 941	118 310	130 689	141 683	156 511	173 777	11,0
dont Segpa collège	n.d.	7 571	13 392	15 491	16 485	17 293	18 616	18 370	18 463	0,5
ULIS	5 988	9 350	17 185	32 588	48 370	52 930	55 285	57 027	59 081	3,6
Part du public	88,5	87,0	86,0	83,5	83,4	83,6	83,5	83,3	83,3	0,0
Total en milieu ordinaire (2)	133 838	155 361	187 490	259 941	361 174	384 040	409 409	436 085	468 274	7,4
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 936	7 769	7 659	7 826	8 530	7 278	6 780	-6,8
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	67 909	70 193	69 679	69 677	71 242	69 931	71 022	1,6
Total étab. hospitaliers et médico sociaux (3)	77 141	76 951	74 845	77 962	77 338	77 503	79 772	77 209	77 802	0,8
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	6 763	7 656	10 690	10 533	11 341	11 570	11 186	-3,3
Ensemble (4)	210 979	232 312	255 572	330 247	427 822	451 010	477 840	501 724	534 890	6,6

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Projet personnalisé de scolarisation, instauré par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, voir « Glossaire ». À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.

2. Y compris les élèves scolarisés en UEEA à partir de 2021.

3. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

3 Répartition des élèves en situation de handicap selon le sexe en 2023-2024

Sexe	Milieu ordinaire						Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Filles	49 311	18 296	127	47 560	20 952	136 246	2 344	23 202	25 546	161 792
Garçons	131 357	35 793	532	126 217	38 129	332 028	4 436	47 820	52 256	384 284
Total	180 668	54 089	659	173 777	59 081	468 274	6 780	71 022	77 802	546 076

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée qui représentent 2,1% du total des élèves scolarisés.

4 Répartition des élèves en situation de handicap selon le trouble en 2023-2024

Troubles	Milieu ordinaire						Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré		Ensemble	Hospita-liers	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels ou cognitifs	52 149	32 950	202	39 187	37 638	162 126	520	33 920	34 440	196 566
Troubles du psychisme	30 750	5 297	285	27 080	4 966	68 378	3 212	12 177	15 389	83 767
Troubles du langage ou de la parole	31 261	4 880	9	48 673	6 580	91 403	205	1 820	2 025	93 428
Troubles auditifs	3 172	529	2	3 534	604	7 841	1	2 641	2 642	10 483
Troubles visuels	1 933	220	0	2 555	284	4 992	2	447	449	5 441
Troubles viscéraux	1 821	196	0	1 368	162	3 547	333	60	393	3 940
Troubles moteurs	6 969	791	1	10 520	1 103	19 384	421	1 835	2 256	21 640
Plusieurs troubles associés	30 224	6 092	53	23 674	5 355	65 398	1 474	13 212	14 686	80 084
Autres troubles	22 389	3 134	107	17 186	2 389	45 205	525	2 201	2 726	47 931
Polyhandicap (3)							87	2 709	2 796	2 796
Total	180 668	54 089	659	173 777	59 081	468 274	6 780	71 022	77 802	546 076
dont troubles du spectre de l'autisme	25 458	7 555	659	13 710	5 557	52 939	2 092	15 913	18 005	70 944

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée, qui représentent 2,1% du total des élèves scolarisés.

3. Élèves accompagnés par les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 89 500 **élèves allophones** nouvellement arrivés ont été scolarisés (hors préélémentaire et prise en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire), soit 16% de plus qu'en 2021-2022 (1).

Les effectifs sont en forte augmentation, tant dans l'élémentaire (+16%), que dans le secondaire (+14% pour le collège et +19% pour le lycée).

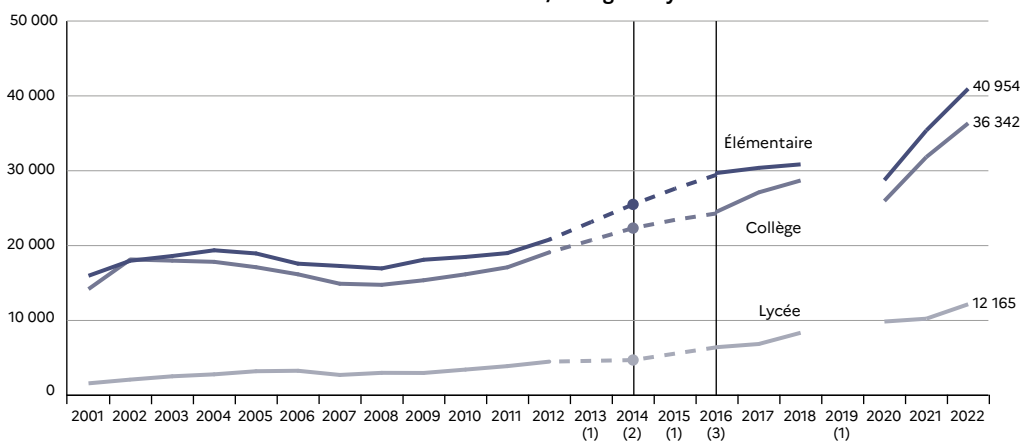
La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. Par exemple, les académies de Versailles et Créteil ont accueilli à elles seules 21% des élèves allophones scolarisés (respectivement 10 400 et 8 700) (2). Cette proportion est cependant à mettre en rapport avec le fait que 17% de l'ensemble des élèves scolarisés en France en 2022-2023 (hors préélémentaire et prise en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire) l'ont été dans ces deux académies.

En 2022-2023, 45,8% des élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en France l'ont été au sein d'une école élémentaire, 40,6% dans un collège et 13,6% dans un lycée. Cependant, cette répartition par degré diffère sur le territoire : 78,6% des élèves allophones scolarisés en Martinique l'ont été en école élémentaire, comme 65,8% dans l'académie de Nancy-Metz et 64,2% à Mayotte. Par ailleurs, 31,6% des élèves allophones scolarisés dans l'académie de Besançon l'ont été en lycée, de même que 28,6% dans l'académie de Lille.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, si 86,5% des élèves en élémentaire ont été scolarisés quinze jours après leur test de positionnement (dont 69,4% le jour même), ils étaient 50,4% dans le même cas au collège et 42,2% au lycée (3).

Pour l'année 2022-2023, neuf élèves allophones sur dix ont bénéficié d'un dispositif de soutien linguistique : 84% dans les écoles, 92% dans les collèges et 88% dans les lycées.

1 Évolution du nombre d'élèves scolarisés en élémentaire, collège ou lycée



► Champ : France, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

RERS 2024, DEPP

Hors élèves pris en charge en MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).

1. Pas de données pour les années 2013, 2015 et 2019.

2. À partir de 2014, une refonte de l'enquête permet la collecte de données individuelles.

3. À partir de 2016, l'académie de Mayotte est intégrée à l'enquête.

Précisions

La population concernée par l'enquête est l'ensemble des élèves allophones nouvellement arrivés en France en 2022-2023, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.23 ; 22.27.

2 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2022-2023

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Collèges		Lycées		Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
Clermont-Ferrand	534	84	580	99	296	98	1 410	93
Grenoble	1 864	92	1 782	96	510	98	4 156	95
Lyon	2 635	95	2 061	90	736	66	5 432	90
Auvergne-Rhône-Alpes	5 033	93	4 423	94	1 542	83	10 998	92
Besançon	696	65	790	97	685	99	2 171	88
Dijon	1 044	94	1 153	95	385	95	2 582	95
Bourgogne-Franche-Comté	1 740	83	1 943	96	1 070	97	4 753	92
Bretagne (Rennes)	1 247	69	1 234	86	358	93	2 839	79
Centre-Val-de-Loire (Orléans-Tours)	1 135	72	1 295	82	274	62	2 704	76
Corse	156	78	142	87	63	65	361	79
Nancy-Metz	1 315	77	569	95	115	99	1 999	84
Reims	563	100	507	98	319	99	1 389	99
Strasbourg	822	80	1 187	99	344	99	2 353	93
Grand-Est	2 700	83	2 263	98	778	99	5 741	91
Amiens	872	87	1 306	89	513	82	2 691	87
Lille	1 134	78	1 233	90	946	85	3 313	84
Hauts-de-France	2 006	82	2 539	90	1 459	84	6 004	86
Créteil	4 797	94	2 963	87	924	74	8 684	90
Paris	1 177	97	1 053	100	463	100	2 693	98
Versailles	5 018	92	4 096	100	1 246	99	10 360	96
Île-de-France	10 992	93	8 112	96	2 633	91	21 737	94
Normandie	1 277	44	1 915	86	767	83	3 959	72
Bordeaux	1 276	81	982	89	233	91	2 491	85
Limoges	408	38	466	85	208	84	1 082	67
Poitiers	1 203	71	1 294	86	545	77	3 042	79
Nouvelle-Aquitaine	2 887	71	2 742	87	986	82	6 615	79
Montpellier	1 742	75	1 568	95	494	82	3 804	84
Toulouse	1 208	74	1 741	90	410	83	3 359	84
Occitanie	2 950	74	3 309	93	904	83	7 163	84
Pays-de-la-Loire (Nantes)	1 720	71	1 408	93	521	94	3 649	83
Aix-Marseille	2 068	93	1 465	97	294	96	3 827	95
Nice	2 186	91	1 767	93	280	84	4 233	92
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4 254	92	3 232	95	574	90	8 060	93
France hors DROM (1)	37 930	84	34 469	93	11 921	88	84 320	88
Guadeloupe	178	99	230	98	139	100	547	99
Guyane	769	98	475	98	13	69	1 257	98
Martinique	103	88	23	78	5	40	131	85
Mayotte	1 574	66	863	84	15	100	2 452	72
La Réunion	407	93	282	89	72	90	761	91
DROM (1)	3 024	80	1 873	90	244	94	5 141	85
France (1)	40 954	84	36 342	92	12 165	88	89 461	88

► Champ : France, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2022-2023, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

RERS 2024, DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies. En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux sous-totaux « France hors DROM » et « DROM »).

3 Répartition des élèves allophones scolarisés en 2022-2023 selon le délai avant prise en charge et le degré de scolarisation, en %

Durée avant prise en charge (1)	Élémentaire	Collège	Lycée
Positionnement et scolarisation à la même date	69,4	27,7	23,2
Entre 1 et 14 jours	17,1	22,7	19,0
Entre 15 et 30 jours	4,7	15,2	14,8
Entre 1 et 3 mois	3,8	21,4	21,6
Entre 3 et 6 mois	2,2	7,3	12,2
Entre 6 mois et 1 an	1,8	3,9	5,8
1 an et plus	1,0	1,9	3,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

► Champ : France, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2022-2023, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

RERS 2024, DEPP

1. Délai entre le positionnement et la scolarisation.

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis (CFA)** peuvent relever de différentes tutelles, qu'elles soient ministérielles ou non.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires (y compris les écoles primaires)** sont sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. À la rentrée 2023, la France compte 43 200 écoles publiques et 5 700 écoles privées (1). Le nombre d'écoles du secteur public baisse légèrement (-0,9%), diminution qui s'explique en grande partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Dans certains cas,

ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement, les niveaux d'enseignement pouvant être répartis sur les différents sites préexistants. Le nombre d'écoles du secteur privé sous contrat baisse également légèrement (-0,5%) tandis que le nombre d'écoles du secteur privé hors contrat augmente de 1,6%.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture. En 2023, les secteurs public et privé sous contrat comptent respectivement 8 000 et 2 900 établissements en France, nombres relativement stables depuis 2020. Le nombre de **lycées professionnels (LP)** continue de diminuer, en raison de regroupements avec des **lycées d'enseignement général et technologique (LEGT)** qui conduisent à la hausse du nombre de **lycées polyvalents (LPO)**. Par ailleurs, la hausse du nombre de CFA observée depuis 2019 se poursuit en 2023 (+11,1%).

Précisions

Structures concernées – Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Enseignement supérieur – Voir 2.19.

MFREO – Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du ministère chargé de l'agriculture.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP) – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, RERS 2.01 et 2.04.
DEPP et SIES-MESR, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
SIES-MESR, RERS 2.19.
DGER-MASA, RERS 4.26.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs

	2010	2015	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023 (%)
Premier degré (1)	53 798	51 745	49 965	49 648	49 322	48 912	-0,8
Public	48 522	46 435	44 262	43 904	43 568	43 163	-0,9
Écoles maternelles	16 056	14 784	13 399	13 139	12 881	12 603	-2,2
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 651	30 863	30 765	30 687	30 560	-0,4
Privé	5 276	5 310	5 703	5 744	5 754	5 749	-0,1
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	5 143	5 172	5 514	5 550	5 563	5 551	-0,2
Privé sous contrat		4 808	4 687	4 673	4 652	4 629	-0,5
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		4 745	4 642	4 628	4 609	4 589	-0,4
Privé hors contrat		502	1 016	1 071	1 102	1 120	1,6
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		427	872	922	954	962	0,8
Second degré	12 203	12 148	12 179	12 211	12 243	11 875 (4)	
Public	8 108	8 069	8 023	8 027	8 041	8 032	-0,1
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	1 464	1 544	1 667	1 685	1 693	1 703	0,6
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale	7 882	7 843	7 795	7 799	7 813	7 805	-0,1
Collèges	5 253	5 290	5 294	5 303	5 316	5 320	0,1
Lycées professionnels	973	874	800	794	790	768	-2,8
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 600	1 624	1 626	1 631	1 641	0,6
dont lycées polyvalents (3)	582	659	730	738	742	760	2,4
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	77	76	76	76	0,0
Établissements sous tutelle de l'agriculture	226	226	227	228	228	227	-0,4
Privé	4 095	4 079	4 156	4 184	4 202	3 843	
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	698	723	697	698	679	678	-0,1
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale (9)	3 493	3 488	3 576	3 608	3 619	3 268	
Collèges	1 765	1 807	1 951	1 985	2 049	2 053	0,2
Lycées professionnels	664	640	562	555	512	335	
Lycées d'enseignement général et technologique	1 064	1 040	1 062	1 068	1 057	879	
dont lycées polyvalents (3)	204	202	218	222	225	215	
Établissements sous tutelle de l'agriculture (y compris MFREO)	602	591	580	576	583	575	-1,4
Privé sous contrat (établissements relevant de l'éducation nationale) (9)	2 953	2 916	2 883	2 879	2 874	2 877	0,1
dont établissements avec STS ou CPGE	432	443	461	460	461	468	1,5
Collèges	1 672	1 660	1 660	1 659	1 660	1 662	0,1
Lycées professionnels	403	389	347	345	338	335	-0,9
Lycées d'enseignement général et technologique	878	866	875	874	875	879	0,5
dont lycées polyvalents (3)	190	190	210	211	212	215	1,4
Privé hors contrat (établissements relevant de l'éducation nationale)	540	572	693	730	745	391	
dont établissements avec STS ou CPGE	157	166	117	115	90	81	-10,0
Collèges	93	147	291	326	389	391	0,5
Lycées professionnels (4)	261	251	215	210	174		
Lycées d'enseignement général et technologique (4)	186	174	187	194	182		
dont lycées polyvalents (4)	14	12	8	11	13		
Enseignement supérieur (5)							
Universités (6)	79	72	71	71	71	71	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	111	108	107	107	107	0,0
Inspé (ex-Espé)		30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 378	2 489	2 491	2 470	2 458	-0,5
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	2 007	2 106	2 203	2 221	2 207	2 351	6,5
Public	1 358	1 432	1 586	1 610	1 607	1 614	0,4
Privé	900	946	903	881	863	844	-2,2
Établissements avec CPGE	442	445	457	458	462	462	0,0
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	434	435	441	450	453	453	0,0
Public	345	351	363	364	367	367	0,0
Privé	97	94	94	94	95	95	0,0
Écoles d'ingénieurs	250	261	279	287	289	287	-0,7
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	191	352	369	374	393	5,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	241	307	305	316	327	3,5
Écoles paramédicales (hors université) et sociales	623	639	632	626	626	626	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (7)	245	271	349	338	364	387	6,3
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (8)	973	958	1 467	1 764	1 994	2 216	11,1
Public	257	255	173	168	165	164	-0,6
Privé	716	703	1 294	1 596	1 829	2 052	12,2

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2024, DEPP

- Dans le premier degré, des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, peuvent se former pour créer une école primaire.
- Ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture.
- Des lycées professionnels (LP) peuvent se regrouper avec des lycées généraux pour former des lycées polyvalents (LPO).
- Compte tenu du changement de sources en 2021, le champ du secteur privé hors contrat est désormais restreint aux seuls élèves de moins de 16 ans soumis à l'obligation scolaire.
- Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).
- Y compris CUPFR de Mayotte, Institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020).
- Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.
- Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.
- Dont un EREA à partir de 2015.